

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Aurélie GIRAUDON, Pierre ARTIGUET, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS,

Pouvoirs : Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET, Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Maïté POTIN à Henriette BONNET, Raymond VILLALBA à Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET à Jean-Michel IDOPE, Jean-Pierre TERUEL à André BERNOS, Christophe GUERY à Michel ADAM, Lydie ALTHAPE à Daniel LACRAMPE

Absents : Guy BONPAS-BERNET (excusé), Jean GASTOU (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marylise BISTUE (excusée), Bernard UTHURRY (excusé), Elisabeth MIQUEU (excusée), Alain CAMSUSOU, Francis PASSET, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Jean-Etienne GAILLAT,

RAPPORT N° 27-191107-ENV-

CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET : « PROJETS PARTICIPATIFS ET CITOYENS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

M. CASABONNE précise que plusieurs avancées législatives visent à faciliter la participation directe des collectivités et des citoyens dans le financement des projets, notamment de production d'énergie renouvelable, ces projets étant qualifiés de « participatifs ».

Les projets participatifs représentent une opportunité importante pour la communauté de communes, car ils permettent :

- d'associer, convaincre et accompagner les acteurs de son territoire vers la transition énergétique et écologique,
- de diversifier, augmenter et faire ressortir les sources locales de financement d'équipements d'intérêt collectif, mais également d'orienter les dépenses dans une économie plus locale, dans laquelle les acteurs économiques peuvent se projeter,
- d'accélérer le développement des initiatives privées et publiques,
- d'atteindre l'objectif ambitieux de devenir un Territoire à Energie POSitive (TEPOS) à horizon 2050.

Des membres du Conseil Citoyen mis en place depuis 2015, au niveau de la CCPO tout d'abord, et élargi ensuite à la Communauté de Communes du Haut-Béarn, souhaitant développer des projets citoyens en faveur de la transition énergétique, se sont regroupés autour de l'association Haut-Béarn Transition Énergétique (HBTE) existante pour structurer leur démarche.

La volonté du collectif est, dans un premier temps, de développer un projet photovoltaïque de moyenne envergure (200 à 600 m²), accessible techniquement et dont le temps de développement est relativement court. Dans un second temps l'objectif sera de développer des équipements d'énergies renouvelables plus importants et/ou financer des actions en faveur de la sobriété/efficacité énergétique.

La prospection des toitures publiques du territoire répondant aux critères ci-dessus énoncés a permis d'identifier plusieurs projets, sous réserve bien sûr d'en valider la faisabilité et de prendre contact avec les structures concernées.

En effet, l'association HBTE souhaiterait pouvoir structurer un projet citoyen autour de l'un de ces bâtiments et solliciter les aides de l'appel à projet en cours de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), « Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique », pour réaliser une étude de faisabilité sur ce dernier.

Cet appel à projet, dont l'objectif est de diminuer les risques pour les porteurs de projets citoyens, est structuré en plusieurs phases :

- **Phase 1** - Emergence du projet : une aide à la mobilisation et à la concertation peut être sollicitée afin d'organiser la société civile autour d'un projet participatif et citoyen (70% d'aide maximum, plafonné à 20 000 €). Une aide à la décision permettant la réalisation d'études à caractère juridique et/ou économique peut également être sollicitée lors de cette phase (70% d'aide maximum, plafonné à 10 000 €).
- **Phase 2** - Développement du projet : l'appel à projet permet de participer à la réalisation d'études de faisabilité technique afin de mesurer la faisabilité d'un projet (70% d'aide maximum, plafonné à 10 000 € dans le cas d'un projet photovoltaïque).

Au cours des réunions de travail entre les services de la CCHB et les membres du Conseil Citoyen, les réflexions ont abouti aux orientations suivantes :

- La CCHB candidaterait à la phase 1 de l'appel à projet afin de solliciter les aides à la mobilisation/concertation et l'aide à la décision juridique/économique,
- L'association HBTE candidaterait en fonction des propositions de bâtiments susceptibles d'être mis à disposition par la CCHB, à la phase 2 de l'appel à projet pour solliciter les aides aux études techniques de faisabilité.

La candidature de la CCHB à l'appel à projet (avant le 15 décembre 2019) nécessite la réalisation de devis pour les aides qui seront sollicitées mais n'implique pas que les dépenses soient déjà engagées à ce stade.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la démarche citoyenne ci-dessus présentée qui constitue une opportunité pour le territoire Haut-Béarnais TEPOS,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour candidater à l'appel à projet en cours, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME, « Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique »,
- **S'ENGAGE** à mettre à disposition son patrimoine bâti, dans des conditions qui seront définies par convention, afin de développer des projets d'énergie renouvelable,
- **ADOpte** le rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2019